



**Communiqué de presse**

**14.07.2017**

## **Le gouvernement évalue ses efforts en matière d'égalité des femmes et des hommes**

---

En date du 14 juillet 2017, la ministre de l'Égalité des chances, Lydia Mutsch, a présenté au Conseil de gouvernement le 2<sup>e</sup> rapport intermédiaire de mise en œuvre du PAN Égalité 2015-2018. Le PAN Égalité 2015-2018 a été adopté le 8 mars 2015 dont le ministère de l'Égalité des chances assure la coordination par le biais du Comité interministériel à l'égalité des femmes et des hommes. 19 départements ministériels ont été impliqués dans l'élaboration du Plan d'action actuel et sont ainsi responsables pour la réalisation et la mise en œuvre de leurs mesures respectives.

Le premier rapport intermédiaire de mise en œuvre des mesures prescrites dans le Plan d'action, datant du 29 juillet 2016, attestait que seulement un quart des mesures n'avait pas encore été entamé. Le niveau de réalisation des mesures étant subdivisé en 3 catégories pour le premier rapport, un 4<sup>e</sup> niveau, indiquant le caractère permanent des mesures, a été ajouté dans le deuxième rapport.

À côté des actions et travaux conduits par le ministère de l'Égalité des chances, le PAN Égalité comprend 104 mesures différentes concernant l'égalité des femmes et des hommes.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, 85% des mesures contenues dans le Plan d'action national sont soit réalisées, soit en cours de réalisation ou ont un caractère permanent et 16% des mesures ont été reportées. L'implication des délégués à l'égalité dans la mise en œuvre des mesures monte à 49% par rapport à 27,2% en 2016.

Parmi les priorités politiques du gouvernement figure l'égalité entre hommes et femmes dans la prise de décision économique.

### **Les efforts du gouvernement pour une meilleure représentation des femmes dans les organes de prise de décision portent leurs fruits – 4<sup>e</sup> bilan intermédiaire**

Dans sa séance du 14 juillet 2017, le Conseil de gouvernement a également analysé le 4<sup>e</sup> bilan intermédiaire concernant une meilleure représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prise de décision d'un total de 95 établissements publics, groupements d'intérêt économique (GIE) et sociétés (cotées et non-cotées en bourse) dans lesquels l'État détient des intérêts ou des participations. L'objectif fixé est 40% jusqu'en 2019.

Depuis 2014, le ministère de l'Économie a mis en place un système de monitoring pour suivre l'évolution de la situation.

Entre janvier 2017 et juin 2017, le pourcentage total des femmes membres des conseils d'administration tombant sous le monitoring est passé de 25,66% à 26,76%. En ce qui concerne



uniquement les représentants de l'État, ce taux est passé de 32,24% à 33,46%.

En d'autres termes: de 867 mandats d'administrateur (secteur privé + État), 232 mandats reviennent à des femmes. Pour atteindre l'objectif de 40%, 115 mandats en plus doivent être occupés par des femmes jusqu'en 2019. 523 de ces 867 mandats d'administrateur sont détenus par des représentants de l'État, dont 175 par des femmes. Le détail des statistiques est joint en annexe.

Les efforts du gouvernement en la matière se situent dans le contexte d'une politique tendant à un partage équitable des responsabilités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie, la prise de décision économique constituant le volet où les femmes sont encore largement sous-représentées.

Entre janvier 2015 et juin 2017, le pourcentage total des femmes membres des conseils d'administration tombant sous le monitoring est passé de 21,75% à 26,76%. En ce qui concerne uniquement les représentants de l'État, ce taux est passé de 27,18% à 33,46%.

*Communiqué par: ministère de l'Égalité des chances / ministère de l'Économie*